

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_227

**OBJET : ENQUÊTE MOBILITÉ
MÉTROPOLE SAVOIE – CONVENTION
DE PARTICIPATION AU PORTAGE
POUR LE TERRITOIRE CŒUR DE
CHARTREUSE SAVOIE**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mardi 12 décembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTOSIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Martine MACHON à Suzy REY ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER :</p>
---	---

CONSIDÉRANT l'enquête ménages déplacements EMC² (menée selon le cahier des charges du CÉRÉMA) mise en œuvre par le Syndicat Métropole Savoie à l'échelle des 3 collectivités Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie, ainsi que sur le périmètre du Syndicat mixte de l'avant pays savoyard, dont les 10 communes de Cœur de chartreuse,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une telle démarche pour alimenter les données de déplacements des ménages du territoire et qualifier ces déplacements,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les données du territoire en matière de mobilité, notamment en vue de l'élaboration d'un schéma simplifié des mobilités,

CONSIDÉRANT qu'une enquête mobilité déplacements EMC², a également été réalisée à l'échelle du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire grenobloise, livrée en 2021, englobant la partie iséroise de Cœur de Chartreuse,

Il est proposé de valider la participation financière de la CCCC à cette enquête ménages et déplacements, à hauteur du prorata d'habitants, soit à hauteur de 4 809 € (pour un montant de participation à l'échelle du territoire APS de 27 587€).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le principe de la participation financière au prorata de la population
- **VALIDE** le montant de participation de 4 809€
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute document y afférent.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 30 janvier 2024

La Présidente,
Anne LENFANT

